

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 Novembre 2009 A 20H30

PRESENTS : MM. PARADE C., TARIS J., BOISSEAU JP., MELOTTI M., SAURIN G., DEMARET B., GARAUD B., QUEVAL G., PAULHAC C., LAFORCE J.L., GABILLARD D., QUENOUILLE G.,
Mmes PEYROUNY S., BONNET N., COUDERC B., TAMARELLE M., FERNANDES R., PETIT D.

ABSENTE : Melle FOLGADO A.

La séance du conseil est ouverte à 20h35

Le procès-verbal de la dernière réunion n'a appelé aucune observation, il est donc adopté à l'unanimité.

1-DEMANDE D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'AGENCE ADOUR-GARONNE

Dans le cadre de la surveillance des rejets de la station d'épuration, une subvention est demandée à l'agence Adour- Garonne. La Lyonnaise des Eaux se charge de cette surveillance. Le conseil municipal invité à se prononcer, adopte cette demande à l'unanimité.

2-APPROBATION DU RAPPORT D'ENQUETE PUBLIQUE : REVISION ET MODIFICATION DU P.O.S.

L'enquête publique ouverte du 1^{er} septembre au 1^{er} octobre 2009 n'a enregistré aucune réserve particulière ni de la part du public ni des divers organismes concernés ce projet reçoit donc un avis favorable.

Décision adoptée à l'unanimité.

3 – RAPPORT D'ACTIVITE 2008 DE LA CCAIV ET RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS .

Ces dossiers abordés en conseil communautaire ont été envoyés aux communes adhérentes pour se prononcer sur ces rapports.

Le Conseil municipal les approuve à l'unanimité.

M. Boisseau évoque les problèmes liés au ramassage des déchets ménagers : le passage répété des camions chargés sur les petites routes des hameaux détériore celles-ci et demande une réflexion sur les circuits de ramassages.

4- DECISIONS MODIFICATIVES : COMMUNAL N° 2 ET ASSAINISSEMENT N°1 :

Deux emprunts à taux variable de 2002 et 2005 font apparaître un paiement d'intérêt de 1500 Euros, il y avait lieu de prendre une décision modificative portant sur une écriture de 2 000 €. Pour l'assainissement une erreur de saisie ne permettait pas de faire apparaître la TVA sur l'assainissement : l'erreur est rectifiée.

Le conseil municipal invité à se prononcer, adopte ces deux modifications à l'unanimité.

5- CONVENTION SATESE AVEC LE CONSEIL GENERAL :

Depuis le 28/10/2008 les départements n'ayant plus la compétence à fournir des services gratuits aux collectivités en matière d'assainissement collectif via la SATESE, dorénavant les frais supportés par la commune seront de 1 400 € par 2010.

Décision adoptée à l'unanimité mais « contraints et forcés par le système » ; une motion va accompagner cette décision.

6- PRISE DE COMPETENCE EN AMENAGEMENT NUMERIQUE PAR LE SDE 24 :

Le SDE 24 sera maître d'œuvre pour l'installation du haut et très haut débit numérique afin d'éliminer les zones blanches non couvertes par les opérateurs privés. Les communes affiliées au SDE 24 sont invitées à autoriser le syndicat à prendre en compte cette compétence.

Décision adoptée à l'unanimité.

7 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA JSA AQUATIQUE :

Suite aux services rendus par le club astérien lors de l'abaissement du niveau de la rivière pour travaux, le conseil municipal décide de lui accorder une subvention exceptionnelle de 100 €

Décision adoptée à l'unanimité.

8- DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER :

Suite à la vente d'une maison sise au 13 boulevard Jean Jaurès, la commune renonce à son droit de préemption .

9 – DISCUSSIONS AUTOUR DES ORIENTATIONS FUTURES DE LA CCAIV :

L'avenir de la communauté de communes n'étant pas assez clair pour prendre des orientations pour de nouvelles compétences, la réflexion sera menée ultérieurement. Le développement éventuel avec les communautés voisines est en discussion.

10 – QUESTIONS DIVERSES :

- Pare ballons au stade de Beauséjour : compte tenu de leur état, le remplacement s'avère nécessaire.
- Emploi de travailleurs handicapés : Une convention a été signée avec l'E.S.A.T. d'Antonne pour l'emploi d'une équipe pendant quinze jours pour la taille des arbres.
- Adhésion au C.E.S.U. : Afin de pouvoir encaisser les règlements de garderie et centre de loisirs par le moyen des chèques emploi service, la municipalité a été contrainte à adhérer à ce service de paiement.
- Motion relative à la crise laitière : le Maire donne lecture du contenu de cette motion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 36.

Secrétaire : G. Quenouille

